

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

Champagne-Ardenne

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricole n°530 du 19 septembre 2001

d'après les observations du 15 et 17 Septembre 2001

Betterave

Stade : Début des premiers arrachages

Maladies

L'expression de la Ramulariose et de la Cercosporiose est maintenant établie un peu partout

■ ***Plus aucune intervention n'est justifiée.***

Colza

Stade: levée à 4 feuilles.

Cette culture souffre d'un manque important de soleil et les températures fraîches de ces derniers jours accentuent le phénomène. Ce démarrage lent des colzas entraîne un peu partout des jaunissements. Des phytotoxicités dues au désherbage sont aussi fréquemment observées

Limaces

La difficulté de lutte contre ce ravageur est réelle. En effet, les conditions humides des trois derniers étés ont considérablement augmenté les populations de limaces. Il faut néanmoins bien identifier les parcelles à risque afin de limiter au maximum les luttes systématiques contre ce ravageur.

Tout traitement non justifié peut affecter inutilement la faune auxiliaire du sol (carabes, staphylins), qui est grande consommatrice d'oeufs et de jeunes limaces. Pour cela, un suivi régulier de vos parcelles s'impose. N'hésitez pas à disposer des pièges ou à réaliser des comptages pour avoir une idée de la population.

■ ***La surveillance est indispensable surtout en cas de conditions climatiques favorables à l'activité des limaces, comme c'est le cas actuellement. En cas de traitement il est préférable d'utiliser des doses pleines. Nous vous rappelons que pour cette technique de lutte où l'on joue sur la probabilité de rencontre entre les appâts et les limaces, l'efficacité de 2 demi-doses successives n'est pas égale à celle de la pleine dose.***

Altises

Aucune capture de grosses altises n'a été enregistrée cette semaine, seules les petites altises sont parfois présentes. Les conditions climatiques pluvieuses de ces derniers jours leur sont défavorables.

■ ***Avant 2 feuilles, une intervention peut se justifier si vous observez en moyenne plus de 3 plantes sur 10 (comptage sur 50 plantes) présentant des morsures. Au delà de ce stade, le raisonnement est basé sur un nombre de captures en cuvettes jaune, qui est de 20 captures cumulées.***

Sur la grande majorité des parcelles, aucune intervention n'est à envisager actuellement.

Pucerons verts

Leur présence est anecdotique. A ce jour le risque de transmission de viroses est nulle.

■ ***Aucune intervention n'est nécessaire.***

Tenthrèdes.

Les captures se poursuivent dans les cuvettes cette semaine. Néanmoins ces dernières sont plus faibles compte tenu des conditions climatiques pluvieuses. Nous avons observé dans l'Aube et la Marne, dès vendredi dernier l'éclosion des premiers oeufs. Ceux-ci se caractérisent par une boursouflure à la face inférieure des feuilles. Ils sont généralement situés en périphérie de ces dernières. Il faudra donc être vigilant dans les prochains jours et surveiller régulièrement vos parcelles, en priorité celles les moins développées . A ce jour aucun dégât significatif n'a été enregistré.

■ ***Aucun insecticide pour le moment, traitez uniquement en présence d'une forte population de larves sur les colzas peu développés. Toute intervention visant les adultes (mouches jaune orangées) est inutile.***



Prochain bulletin prévu le 26 septembre

Colza

Aucun insecticide pour le moment.

DRAF
Service Régional de la Protection des Végétaux
Centre de Recherches Agronomiques
2, Esplanade Roland Garros - BP 234
51686 REIMS Cedex 2
Tél : 03.26.77.36.40
Fax : 03.26.77.36.74
srpv.draf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Champagne-Ardenne
Directeur gérant : Anne-Marie BERTRAND
Publication périodique C.P.P.A.P n°529 AD
ISSN n°0996-9861

Tarifs Courrier 430F- Fax 460F



Insecticides autorisés contre les ravageurs d'automne du colza

Matières actives	Spécialités commerciales	Grosses altises	Charançons du bourgeon terminal	Pucerons	Tenthrèdes
alphaméthrine	Bestseller 100, Alpha Net, et nombreuses spécialités	0,075 l	N	N	N
	Clameur, Vorax MD	0,05 kg	0,05 kg	N	N
	Fastac	0,15 l	0,15 l	N	N
	Mageos MD, Astor MD	0,05 kg	0,05 kg	N	N
	Vorax, Astor, Agro-Zip, Euro Appro 19, Star 100	0.075 l	0,075 l	N	N
betacyfluthrine	Ducat, Cajun	0,3 l	0,3 l	0,3 l	N
betacyfluthrine + oxydéméton-méthyl*	Enduro, Full M	N	N	0,5 l	N
bifenthrine	Talstar, Experid	0,075 l	0,075 l	0,075 l	0,075 l
	Bistar, Brigade, Talstar Flo	0.1 l	0.1 l	0.1 l	0.1 l
cyfluthrine	Baythroïd, Blocus, Bourrasque, Zapa	0,3 l	0,3 l	0,3 l	N
cyperméthrine	Nombreuses spécialités (1)	25 g m.a.	N	N	20 g m.a.
	Mastor, Ripcord, Tradiamethrine	0.5 l	N	N	N
	Cyper Net, Cypermetran, Danitrine et autres spécialités	0.25 l	N	N	N
cyperméthrine + endosulfan*	Cyperfan 215 EC, Orfis	0,8 l	N	N	N
deltaméthrine + endosulfan*	Galion	0,8 l	0,8 l	N	0,8 l
deltaméthrine + pyrimicarbe*	Best, Best Micro, Status, Jusan CL	N	N	1,25 l	N
deltaméthrine	Decis, Delta +, Pearl, Ruitor, Split	0.2 l	0.2 l	0.25 l	0.2 l
	Nombreuses spécialités (1)	5 g m.a.	5 g m.a.	6,25 g m.a.	5 g m.a
endosulfan + parathion éthyl*	Drifène AP	0,75 l	N	N	N
endosulfan*	Nombreuses spécialités (1)	262 g m.a.	N	N	N
endosolfan + thiométon*	Serk EC	N	N	1,5 l	N
esfenvalérate	Sumi alpha, Mandarin	0,6 l	N	N	N
esfenvalerate + pyrimicarbe*	Kabuto, Kanji	N	N	1,25 l	N
lambda-cyhalothrine	Euro Appro I-5, Karachoc, Kung Fu	0,1 l	0,15 l	0,15 l	0,1 l
	Karaté Vert	0.1 l	0.15 l	0.15 l	N
	Karaté Xpress	0,1 kg	0,15 kg	0,15 kg	0.1 kg
	Lambda C	0.1 l	N	0.15 l	0.1 l
	Karaté Zéon	0.05 l	N	0.075 l	0.1 l
lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe *	Karaté K, Open	N	N	1,25 l	N
lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe *	Okapi GF	N	N	0.375 kg	N
parathion méthyl*	Nombreuses spécialités (1)	200 g m.a	N	N	N
phosalone	Zolone flo	N	N	1.2 l	N
	Zolone liquide	N	N	0.175 l	N
phosalone + parathion méthyl*	Taxylone	0,75 l	N	N	N
pyrimicarbe*	Pirimor G, Picador G, Pirimex 50%	N	N	0,5 kg	N
taufluvalinate	Mavrik Flo, Mavrik	0,2 l	N	0,2 l	N
taufluvalinate + thiométon	Mavrik B, Mavrik systo	N	N	0,4 l	N
tralométhrine	Tracker 108 EC	0,065 l	0,065 l	N	N
triazamate	Aztec, Doctus	N	N	0,5 l	N
zétacyperméthrine	Fury, Satel	0,1 l	0,1 l	N	N
	Deumil	0.1 l	N	N	N

*** Matières actives présentes sur les listes régionales des substances actives prioritaires pour la surveillance des eaux**

(1) : dose exprimée en gramme de matière active par hectare, (N) Non autorisé pour cet usage



Diagnostic Aphanomyces du pois

Limiter les risques de nécroses racinaires

L'aphanomycès du pois est en passe de devenir le parasite majeur le plus préjudiciable pour la culture du pois. (perte de rendement pouvant atteindre 30 à 50 %). Une recrudescence des symptômes est observée en Champagne-Ardenne (en automne 2000, 18 % des échantillons champenois analysés étaient contaminés). Ce champignon provoque des nécroses racinaires : racines et collets bruns, ramollis puis noirs. Les nodosités se dessèchent complètement et on observe un étranglement caractéristique au niveau du collet. De plus, un jaunissement des plantes de pois avant floraison est visible. Aphanomyces euteiches se conserve de 10 à 20 ans dans le sol sous forme d'oospores. Pour limiter les risques d'être pénalisé par ce champignon, il convient d'effectuer un test de prédiction avant tout semis de pois.

Quelles sont les zones de développement privilégiées d'Aphanomyces euteiches ?

- les terres argileuses ou argilo-limoneuses (les crayeuses semblent être moins concernées),
- les sols qui présentent des risques de saturation en eau,
- les parcelles où le retour de la culture du pois est fréquent (tous les 2 – 3 ans),
- les parcelles ayant déjà été touchées ou n'ayant jamais été testées mais qui présentent des jaunissements,
- les terres non contaminées mais présentant un sol favorable au développement du champignon.

Comment effectuer un échantillonnage satisfaisant ?

Chaque échantillon est constitué d'au moins 20 prélèvements, soit environ 1,5 litre de terre mélangée. Ces derniers doivent être prélevés

- pour une surface maximale de 3 hectares,
- sur une parcelle homogène : même historique depuis 10 ans et nature de sol homogène,
- dans les secteurs à risque de saturation en eau : mouillère, creux, zone hydromorphe,…
- de façon à réaliser un échantillon homogène (zones à risque et zones de moindre risque),
- sur une profondeur de 15 cm à l'aide d'une tarière après avoir décapé quelques centimètres superficiels de terre.

Que faire de l'échantillon ?

Une fois votre échantillon prélevé, il faut :

- éviter son exposition au soleil ou à la chaleur,
- l'envoyer immédiatement au laboratoire ou le stocker dans un sachet plastique hermétique dans un endroit frais en attendant l'envoi,
- le conditionner soigneusement et l'expédier au laboratoire d'analyses dont l'adresse figure ci-dessous.

Comment interpréter le diagnostic ?

Résultats disponibles après 6 à 8 semaines ; **coût unitaire : 45 € H.T.** (295,18 F H.T.)

- **Si le test révèle la présence d'Aphanomyces euteiches dans l'échantillon analysé :**
  au moins 15 à 20 % de la parcelle sont contaminés,
  le champignon a de forte chance de se développer,
  il est fortement déconseillé de semer du pois dans la parcelle concernée pendant une période d'au moins 10 ans.
- **Si le test montre l'absence d'Aphanomyces euteiches dans l'échantillon analysé :**
  la culture du pois est possible,
  la maladie peut quand même apparaître, si l'échantillonnage a été mal réalisé,
  le risque de subir une forte attaque est limité.

Actuellement, **aucun moyen de lutte satisfaisant** n'existe contre l'Aphanomyces euteiches. Pour cela, ces analyses sont précieuses pour gérer au mieux vos rotations. De plus, elles peuvent être effectuées plusieurs campagnes à l'avance sans perte de pertinence du diagnostic : le champignon étant très stable dans le sol. Vous pouvez dès **à présent envoyer vos échantillons** au laboratoire pour la campagne de semis 2002.
Signalons enfin que d'autres champignons pathogènes peuvent affecter le système racinaire du pois ; citons : Fusariose, Pythium, Ascochyta,…

Pour tout renseignement complémentaire, ou pour envoyer vos échantillons :
Laboratoire d'analyses - **F.D.G.P.C. de la Marne – Mme PHILIPPON**
CRA - 2 esplanade Roland Garros – B.P. 232 – 51686 REIMS CEDEX 2

P 302